

# LES ÉCOSYSTÈMES et l'état de santé du parc marin

7

Photo : Charles Lessard, Parcs Canada



Pêche blanche à L'Anse Saint-Jean



PARC MARIN DU  
Saguenay-Saint-Laurent



Oursins verts  
Photo : Michel Bouliane, Parcs Canada



## Une nature généreuse, menacée

Selon les divisions hydrographiques et océanographiques, le parc marin est délimité par trois écosystèmes : l'estuaire moyen, l'estuaire maritime et le fjord du Saguenay. Leurs caractéristiques physiques et biologiques diffèrent grandement et leurs frontières sont moins bien définies qu'en milieu terrestre en raison de la nature fluide du milieu marin. Ils sont cependant très interreliés, puisque l'eau et les espèces se déplacent d'un écosystème à l'autre.

De plus, de nombreuses activités se déroulant à de très grandes distances du parc marin ont des conséquences sur son état de santé. Ces conséquences peuvent être positives, comme l'importation de zooplanctons par des courants, ou négatives, comme la contamination toxique en provenance de l'amont.

### L'estuaire moyen

L'estuaire moyen occupe 53 % de la superficie du parc marin. Il est caractérisé par ses fortes marées, ses eaux relativement chaudes et agitées, ses grandes battures et ses îles. C'est la région la moins connue pour ce qui est des connaissances scientifiques. Il s'agit d'une région importante relativement à la reproduction de diverses espèces animales, dont le béluga. On peut qualifier l'estuaire moyen de « pouponnière du parc marin ».



Parcs  
Canada

Parks  
Canada



• Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
• Société des établissements de plein air du Québec

## L'estuaire maritime

L'estuaire maritime occupe 30 % de la superficie du parc marin. Sa topographie sous-marine est profondément marquée par le chenal Laurentien, lequel longe la rive nord. C'est par celui-ci que l'eau en provenance de l'océan Atlantique pénètre dans l'estuaire maritime. La tête du chenal Laurentien, caractérisée par la remontée des eaux froides, est située dans les limites du parc marin. L'état de l'estuaire maritime est jugé préoccupant, mais stable, notamment en raison de l'apport de contaminants en provenance de l'amont, de l'appauvrissement en oxygène des eaux profondes de certains secteurs et des variations observées dans l'abondance des mammifères marins et de leurs proies.

## Le fjord du Saguenay

Classé parmi les plus longs au monde, le fjord du Saguenay s'étend sur 105 km, de Saint-Fulgence à Tadoussac. Il occupe 17 % de la superficie du parc marin. Il est formé de trois bassins délimités par des seuils, dont un peu profond (20 m) à 7 km de l'embouchure. À marée montante, le Saguenay bénéficie de la richesse de l'estuaire maritime par l'apport d'eau salée froide bien oxygénée et chargée de planctons qui insuffle la vie jusque dans les plus grandes profondeurs du fjord.

L'état du milieu côtier et des bassins versants est aussi préoccupant. Des contaminants, transportés par les rivières et les cours d'eau, s'accumulent dans le parc marin. L'érosion côtière constitue aussi un problème qui s'accroît dans certains secteurs du parc marin. L'accroissement du développement côtier peut contribuer à réduire la qualité des habitats sensibles, comme les marais.

## Les enjeux

Voici les enjeux prioritaires en ce qui concerne l'état des écosystèmes et de la biodiversité :

### 1. Le maintien de la biodiversité marine

La diminution de la biodiversité serait une perte pour le parc marin. On y compte une douzaine d'espèces possédant divers statuts de précarité. Cette situation est préoccupante relativement au maintien de la biodiversité marine et concerne plus particulièrement trois éléments :

- le rétablissement des espèces en péril et la protection de leurs habitats, dont le béluga du Saint-Laurent, le rorqual bleu, l'esturgeon noir et le garrot d'Islande;
- le maintien de la biodiversité des poissons du fjord;
- la protection des espèces fourragères et de leurs zones de frai et d'autres espèces jouant des rôles clés dans l'écosystème.

### 2. La pollution de l'eau par les rejets des eaux usées

Les rejets des eaux usées sont une forme de pollution directe du milieu marin contribuant à la dégradation des milieux de vie des différentes espèces animales et végétales du parc marin. Ils proviennent des égouts de certaines municipalités riveraines, de gros navires, de navires d'excursion et des embarcations de plaisance. Cette question concerne les municipalités ainsi que des ministères fédéraux et provinciaux ayant des responsabilités dans ces domaines.

### 3. Les besoins en recherche

Le parc marin doit connaître ses écosystèmes et les espèces qui les composent afin de mieux les protéger. De meilleures connaissances relatives à la biodiversité et à la contamination du parc marin permettront de mettre en place des mesures de gestion adéquates. Un programme de recherche intégré, répondant aux besoins du parc marin, doit être élaboré avec les partenaires concernés.

## Les actions proposées

### Actions prioritaires :

- Assumer les obligations associées à la Loi sur les espèces en péril concernant le parc marin.
- Maintenir et élaborer les programmes de suivi des ressources (ex. : état du krill, niveaux d'oxygène et pêche blanche).
- Intervenir auprès des ministères responsables des programmes de traitement des eaux usées des municipalités afin de favoriser la mise en place d'installations appropriées.
- Intervenir auprès des municipalités en vue de l'installation de systèmes de récupération des eaux usées des bateaux, sur les quais et dans les marinas.
- Réaliser des campagnes de sensibilisation auprès de l'industrie maritime et du milieu de la plaisance afin d'instaurer des pratiques écologiques à l'intention des bateaux qui circulent dans le parc.
- Mettre à jour le rapport sur l'état du parc marin en y intégrant les données récentes, cibler les priorités et assurer leur mise en œuvre.

### Autres actions :

- Sensibiliser les résidents et les instances municipales à l'importance de la protection des berges et au lien avec la santé du parc marin.
- Définir les besoins de protection et de restauration dans le parc marin (ex : marais, banc d'algues, etc.) et mettre en place les mesures appropriées.
- Mettre en place un programme de recherche adapté aux besoins du parc marin et réalisé en partenariat.